

COMPTE- RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Septembre 2016

Le 23 Septembre 2016 à 20 heures 30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présents : Madame ROQUES Céline, Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Monsieur OLIVIER Serge, Monsieur NOUVEL Benoit,

A été nommé secrétaire de séance : Madame ROQUES Céline

ORDRE DU JOUR

- Annulation délibération participation financière exceptionnelle à la communauté de communes du Rougier de Camares.
- Dégâts d'orage des 12 et 13 septembre 2015, montants des travaux et échéancier
- Modification heures poste adjoint administratif non titulaire
- Garderie École (horaires – tarifs)
- Choix des entreprises pour réaménagement « École les Tilleuls »
- Point sur le dossier de l'aire naturelle de camping
- Questions diverses

- **1 – Annulation délibération participation financière exceptionnelle à la communauté de communes du Rougier de Camares.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Mairie a reçu une lettre recommandée de la sous-préfecture de l'Aveyron indiquant que la délibération prise le 20/07/2016 concernant l'aide financière exceptionnelle à la communauté de communes du Rougier de Camares n'est pas légale et doit être annulé par le conseil municipal.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés annule la délibération du 20/07/2016.

- **2 – Dégâts d'orage des 12 et 13 septembre 2015, montants des travaux et échéancier**

Monsieur le Maire fait savoir que durant l'été ont été reçus les réponses concernant les demandes des subventions des dégâts d'orage du 12 et 13 septembre 2015.

Le détail :

- ✓ Pour le département, sur un dossier de 296 000 €, le département retient un montant de 186 230 € comme pouvant être subventionnable et à ce titre accorde 55000 €
- ✓ Pour l'état, sur un même dossier de 296 000 €, l'état retient un montant de 120 000 € comme pouvant être subventionnable et à ce titre accorde 50% de cette valeur soit 60 000 €.

Ces chiffres étant communiqués sans détails, il paraît difficile de lancer les premiers travaux aux risques que ceux-ci ne rentrent pas dans les montants retenus par le département et l'état et donc ne bénéficient d'aucune aide.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal statue sur une demande de report de la date d'acceptation (30/09/2016) de ces montants et demande à avoir le détail des montants retenus comme subventionnable.

- **3 – Modification heures poste adjoint administratif non titulaire**

Monsieur le Maire fait part que dû aux nouveaux temps scolaires, les horaires de travail du poste d'adjoint administratif non titulaire doivent être augmentés de 0h45 min par semaine.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la modification du temps de travail du contrat d'adjoint administratif non titulaire.

- **4 – Garderie École (horaires – tarifs)**

Monsieur le Maire fait part d'une nécessité à améliorer le fonctionnement de la garderie, pour ce fait il va être envoyée une lettre aux parents d'élèves afin de faire inscrire les enfants de manière officielle.

- **5 – Choix des entreprises pour réaménagement « École les Tilleuls »**

Monsieur le Maire présente les différents devis concernant la création de la salle de classe permettant de mettre aux normes l'école de FAYET dans le cadre d'un fonctionnement à classe unique multi-niveaux.

Une synthèse des mieux disant est présentée.

La mairie va reprendre contact avec le bureau d'architecte afin de valider les travaux obligatoires vis-à-vis de la création de cette salle de classe en lien avec la petite enfance.

Une fois cette action soldée, le maire fera modifier les devis et pourra donner le top aux travaux.

- Après en avoir délibéré le conseil valide cette synthèse et le fonctionnement défini.

- **6 – Point sur le dossier de l'aire naturelle de camping**

Monsieur le Maire fait savoir que nous avons eu un retour des services l'état concernant la problématique du camping, et qu'une solution de sortie de crise devrait voir le jour. Les actions nécessaires vont continuer à être menées dans les semaines à venir.

- **7 – Questions diverses**

R.A.S.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 23H00